

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 8 mars 2019

Présents : Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUEY José, HENIN Olivier et MALLARD Jacques

Mesdames DEGUINE Sandrine LAMER Josette et PETIT Sophie

Absents : Madame HAYE Laëtitia et Messieurs HENIN Laurent et MOINET Laurent

L'an deux mil dix-neuf, le huit mars, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Madame Sophie PETIT est élue secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 18/01/2019

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Participation citoyenne

Monsieur Le Maire apporte des précisions sur le dispositif "participation citoyenne" évoqué lors du dernier Conseil Municipal. Le protocole proposé par les services de gendarmerie présente les partenaires, définit des secteurs et établit le rôle du Maire, des référents et des résidents.

L'objectif est de créer un lien supplémentaire entre la commune et la gendarmerie. Au travers de ce dispositif un nouveau lien peut également se créer entre les habitants.

Monsieur Le Maire rappelle que le dispositif est destiné à s'installer durablement et ne s'arrête pas à l'actuel mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place le dispositif "participation citoyenne" sur le territoire de la commune.

Compte de gestion et compte administratif 2018

Monsieur MALLARD Jacques, doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2018 de la commune comme suit et déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Madame VAN BRAEKEL, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat de l'exercice 2018 :

En Fonctionnement :

• Dépenses :	- 267 270,63 €
• Recettes :	+ 281 086,79 €
	<hr/>
	+ 13 816,16 €

En Investissement :

• Dépenses :	- 96 582,27 €
• Recettes :	+ 281 409,64 €
	<hr/>
	+ 184 827,37 €

Résultat de clôture 2018 :

En section de Fonctionnement :	+ 72 587,38 €	résultat 2017
	+ 13 816,16 €	résultat 2018
	<hr/>	
	+ 86 403,54 €	résultat de clôture

En section d'Investissement :	+ 30 323,78 €	résultat 2017
	+ 184 827,37 €	résultat 2018
	<hr/>	
	+ 215 151,15 €	résultat de clôture

Mise en accessibilité du cimetière

Monsieur Le Maire expose que le projet d'aménagement et mise aux normes accessibilité du Cimetière dont le coût prévisionnel s'élève à 54 446,64 € HT soit 65 335,96 € TTC sont susceptibles de bénéficier :

- d'une subvention du Conseil Général,
- d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Le plan de financement serait le suivant :

<u>Coût total HT</u> :	54 446,64 € HT
- Subvention du Conseil Général 25 % :	13 611,66 €
- DETR 30 % :	16 334,00 €
- DSIL :	13 611,66 €
- Autofinancement :	10 889,32 €

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet concernant l'aménagement et la mise aux normes accessibilité du Cimetière
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de charger le Maire pour solliciter les subventions susceptibles d'être allouées,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019,

**Délibération
n° 2019-007**

Modification des statuts du Sivos

Délibération
n° 2019-008

Le Conseil Syndical du Sivos de l'Epte a décidé de modifier ses statuts par l'ajout d'un article supplémentaire.

L'article serait le suivant :

"article 9 : Le Sivos de l'Epte pourra réaliser des prestations de services pour le compte d'autres communes ou établissements publics de coopération intercommunale dans les conditions prévues à l'article L.5211-56 du CGCT notamment la préparation et la fourniture de repas pour les collectivités extérieures au Sivos."

Le Maire indique que les communes membres du Sivos de l'Epte doivent être consultées et émettre un avis sur la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Sivos de l'Epte.

Divers

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la Poste qui est à la recherche d'un local pour la pause déjeuner des facteurs. La Poste se propose d'équiper éventuellement le local. Après avoir discuté des modalités pratiques concernant le ménage et les locations du week-end, le Conseil Municipal décide de proposer l'ancienne poste à la location mais précise qu'il préfère équiper le local en sa qualité de propriétaire.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande pour l'achat du babyfoot situé dans la salle des jeunes. Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité la vente du babyfoot.

Monsieur Marie-Joseph DUVAL demande des informations concernant la réparation de l'horloge de l'Eglise Saint-Pierre. Monsieur Le Maire précise que le moteur est parti en révision et qu'une réparation n'est pas possible. Il faut le changer.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut peut-être envisager une révision de la carte communale pour pallier au manque de terrains constructible.

Après la visite prochaine de la commune de Lintot au sujet de l'aménagement de la Place du village, Monsieur Olivier HENIN propose que la commission travaux se réunisse pour définir un plan d'aménagement global de l'ensemble du village qui prenne en compte non seulement l'aménagement du centre mais également la protection incendie et l'éventuel extension de zone constructible.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 23h25

The image shows several handwritten signatures in black ink. On the right side, there are two distinct signatures: the top one appears to be 'Dujourne' and the one below it is 'Duvall'. To the left of these, there are several other signatures, some of which are more stylized and less legible, but they appear to be official signatures of council members.

